



MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Avis de Concours

Opération

**RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT ABC ET D'UN GYMNASE
AU LYCÉE PIERRE MENDÈS FRANCE DE TUNIS**

Maître de l'ouvrage

**Lycée Français Pierre Mendès France de Tunis,
Etablissement en Gestion Directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger**

Date limite de remise des candidatures

27 juillet 2021 à 12h00 (Heure de Paris)



SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses

Lycée Français Pierre Mendès France (PMF) de Tunis, Etablissement en Gestion Directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), situé à l'adresse suivante :

Lycée Français Pierre Mendès France
9, rue Pierre Mendès France
1080 Tunis, TUNISIE

I.2) Procédure conjointe

Sans objet

I.3) Communication

Les demandes d'information doivent être adressées **simultanément** aux contacts suivants :

| | |
|-------------|--|
| Contact n°1 | Monsieur Erick LAURAUX Lycée Français Pierre Mendès France – Secrétaire Général sg.tunis.ert@aefe.fr |
| Contact n°2 | Madame Clotilde CHAVY AEFE - Chargée d'Opération immo.tunisie@aefe.fr |
| Contact n°3 | Monsieur Rémy CARSAULT, Consultant – Programmiste remy.carsault@free.fr |

Tous les renseignements d'ordre administratif ou technique devront être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Etablissement public national à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (organisme de droit public français).

I.5) Activité principale

Education

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé



Marché de maîtrise d'œuvre de bâtiment au lycée Pierre Mendès France de Tunis.

La tranche ferme se déroulera en 3 phases :

- Construction du nouveau bâtiment ABC et du bâtiment de maintenance
- Démolition de l'ancien ABC
- Réaménagement de l'emprise libérée

La tranche conditionnelle se déroulera en une phase par la construction d'un gymnase.

II.1.2) Code CPV principal

71200000

II.1.3) Description des prestations

L'objet du marché est une mission de base de maîtrise d'œuvre au sens de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée française (loi MOP), décomposée de la façon suivante :

- ESQ à AOR pour l'ensemble de l'opération
- En option, la réalisation d'une simulation thermique dynamique (STD) et la gestion technique du bâtiment GTB/GTC

II.2) Opération

II.2.1) Contexte

Le Lycée Français Pierre Mendès France de Tunis est un établissement en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, qui accueille plus 2000 élèves sur 3 sites distincts. Le site principal, objet de la présente opération, s'étend sur près de 4,2 hectares au cœur du quartier de Mutuelleville à Tunis.

Les objectifs de la présente opération sont les suivants : permettre à l'établissement d'améliorer son image et la qualité de ses équipements,

- finaliser la restructuration de la partie haute du site, reconfiguration débutée dans les années 2000 par sa partie basse (collège)
- moderniser le cœur vie de l'établissement : administration, cafétéria, infirmerie, foyer des lycéens

II.2.2) Description

Le projet consistera à :

- Construire un nouveau bâtiment d'une surface d'environ 3400 m² SHON comportant les espaces d'accueil du lycée, des locaux d'enseignement et d'accompagnement à l'enseignement, l'administration, l'infirmerie, des logements de fonction,
- Construire un bâtiment pour les services de maintenance d'environ 400 m² SHON
- Démolir l'ancien bâtiment ABC
- Réaménager son emprise libérée
- Construire un nouveau gymnase d'environ 2900 m² SHON (tranche conditionnelle),

L'ensemble de l'opération se déroulera **en site occupé**, et nécessitera donc un phasage des travaux approprié permettant de maintenir l'accueil de la totalité des effectifs (élèves et personnels) dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.



La tranche ferme du projet devra également être conçue afin d'être totalement opérationnelle dans l'attente de la réalisation de la tranche conditionnelle.

Lieu d'exécution : Lycée Français Pierre Mendès France
9 rue Pierre Mendès France
1080 Tunis, TUNISIE

Estimation prévisionnelle :

Tranche ferme : 9 600 000 TND HT (hors travaux de démolition)

Tranche conditionnelle : 6 500 000 TND HT

Valeur juin 2021

II.2.3) Délais d'exécution

Début du marché de maîtrise d'œuvre en février 2022, pour un début des travaux de la tranche ferme en janvier 2023.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Critères de sélection des participants

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

- qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate (en cas de groupement : cohérence, équilibre, organisation et répartition des rôles des membres) ;
- qualité et adéquation des références fournies ;
- capacité financière du groupement

La présentation de l'ensemble et la forme des documents demandés seront également considérées, les pièces excédentaires au dossier de candidature type seront éliminées et ne seront pas analysées.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

Le concours est ouvert aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre, composée de concepteurs habilités à exercer en France et en Tunisie, justifiant la totalité des compétences en internes ou pouvant être couvertes par des co-traitants, compétences détaillées ci-après :

- compétences en **architecture et urbanisme** : justifiées par une habilitation à exercer en France ou en Tunisie ou une inscription à l'ordre des architectes. Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs architectes ;
- compétence en maîtrise d'énergie et confort thermique
- compétences en **ingénierie du bâtiment** dans tous les composants techniques et économique de la construction nécessaires à l'opération envisagée (structure, fluides, courants forts et faibles, sécurité incendie, voirie et réseaux divers, économie de la construction, etc.) ;



Les compétences administratives et les habilitations du candidat ou de l'équipe devront permettre, notamment, l'élaboration et le dépôt des demandes administratives ayant pour finalité l'obtention d'un permis de construire ainsi que de l'ensemble des autorisations nécessaires auprès des autorités locales.

L'expérience des candidats dans des opérations de construction similaires répondra idéalement à un maximum de critères suivants : complexité ou ampleur similaire, dans le domaine scolaire et dans un contexte international.

Ne peuvent pas être candidates les personnes qui ont, directement ou indirectement, participé à l'élaboration du programme, les personnes membres du jury, les membres de leur famille, descendants ou ascendants, et leurs collatéraux, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte.

Un même architecte ne pourra faire acte de candidature que pour une seule équipe. Les autres membres d'un groupement (bureaux d'études, consultants,..) pourront en revanche présenter leur candidature au sein de plusieurs groupements.

En cas de non-respect de ces conditions, de modification de la composition du groupement ou de toute déclaration incluse au dossier de candidature ultérieurement à sa remise, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de disqualifier le candidat en question.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de concours

Il s'agit d'un concours restreint de maître d'œuvre de niveau « **Esquisse +** » avec respect de l'anonymat, et comprenant deux phases :

- 1^{ère} phase : sélection des candidats qui seront admis à concourir, sur la base des dossiers de candidature et de l'avis du jury de concours. Le contenu des dossiers de candidatures, les modalités de remise de ces dossiers et les critères de sélection sont précisés dans le présent document.
- 2^{nde} phase : désignation du (ou des) lauréat(s) du concours, sur la base des projets que les candidats admis à participer auront réalisés. Le programme de l'opération et le règlement de la consultation (détaillant le contenu des dossiers à produire, les modalités de remises des offres et les critères de sélection) seront inclus au dossier de consultation des concepteurs (DCC), qui sera transmis aux candidats admis à concourir.

En 1^{ère} phase, le pouvoir adjudicateur envisage de retenir 3 ou 4 candidatures.

En 2^{nde} phase, le pouvoir adjudicateur se réserve, après avoir pris connaissance du classement émis par le jury et après avoir examiné les projets des concurrents, la faculté d'auditionner un ou plusieurs des concurrents.



Au vu de l'avis du jury, le pouvoir adjudicateur décidera du ou des lauréats du concours admis à négocier.

La négociation portera sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte par le ou les lauréat(s) des observations éventuelles du jury sur son projet.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur procédera à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'arrêter cette procédure à l'issue d'une des phases de sélection (1ère ou 2nde) et/ou de la déclarer sans suite, sans que les candidats retenus ou le ou les lauréat(s) désigné(s) ne puisse(nt) prétendre à une indemnité d'attente ou de dédit pour les prestations objet de la tranche ou des phases non réalisées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de modifier les conditions décrites dans le présent document et/ou ses addendum à venir. Dans ce cas et si ces modifications interviennent à moins de 7 jours calendaires avant la date limite de rendu des candidatures, le pouvoir adjudicateur pourra prolonger le délai de réponse. Cette information sera publiée dans les mêmes conditions que le présent avis.

IV.1.2) Noms des participants déjà sélectionnés

Sans objet

IV.1.3) Critères d'évaluation des projets

Le jury, assisté de la commission technique, sera chargé d'examiner les prestations réalisées par les candidats. Le jugement et le classement des projets seront proposés par le jury au pouvoir adjudicateur sur la base des critères d'évaluation suivants qui seront précisés dans le règlement de la consultation :

- qualité fonctionnelle au regard du programme architectural et technique
- qualité de la réponse architecturale, insertion du projet dans l'existant
- compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux
- faisabilité et cohérence du phasage

IV.1.4) Calendrier prévisionnel du concours

Il est prévu de sélectionner les candidats admis à concourir et de leur transmettre le dossier de consultation des concepteurs fin septembre 2021, d'organiser une visite du site courant octobre, et une remise des projets fin d'année 2021. Ce calendrier reste toutefois soumis à modification, notamment en raison des difficultés de circulations actuelles.

IV.1.5) Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation

La date limite de remise des candidatures est indiquée sur la page de garde du présent document.

IV.1.6) Langue(s) dans lesquelles les demandes de participation et les projets peuvent être rédigées

Français

IV.2) Récompenses et jury

IV.2.1) Information sur les primes



Une prime de 70 000 TND HT (soixante-dix mille dinars hors taxes) sera attribuée aux candidats admis à concourir et ayant remis un projet et un dossier complets et conformes au dossier de consultation des concepteurs. Elle est supposée couvrir tous les frais inhérents à la participation au concours, dont notamment la visite du site et la reprographie des dossiers d'offres, dont le contenu sera précisé au règlement de la consultation.

Cette prime constituera une avance sur les honoraires de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.

IV.2.2) Détails de paiements à verser à tous les participants

Virement bancaire

IV.2.3) Contrat faisant suite au concours

Le présent concours permettra au pouvoir adjudicateur de recourir à une procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'attribution d'un marché public de services.

IV.2.4) Décision du jury

La décision du jury n'est pas contraignante pour le pouvoir adjudicateur.

IV.2.5) Composition du jury

Le jury du concours sera composé des membres suivants, ou de leur représentant :

Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage :

- Le Directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (Président)
- Le Proviseur du lycée français Pierre Mendès France
- Le Secrétaire Général du Lycée Pierre Mendès France

Au titre des membres ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- L'Ambassadeur de France en Tunisie
- Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle en Tunisie
- Le Président de l'association des anciens élèves

Au titre des membres qualifiés :

- Le Sous-Directeur de l'Immobilier de l'AEFE
- Le Chargé d'Opérations Immobilières de l'AEFE
- Le Président de l'Ordre des architectes de Tunisie

Le quorum est fixé à 5 membres.

Le jury pourra auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

Les travaux de la commission technique et les séances de jury ne seront pas publiques.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Informations complémentaires

V.1.1) Composition des dossiers de candidature



Les dossiers de candidature devront comprendre les éléments suivants, rédigés en français uniquement (« le candidat » désigne « chaque membre du groupement » le cas échéant) :

1. DOSSIER DE PRESENTATION

En utilisant le cadre de type 1, les candidats devront impérativement fournir les informations concernées.

- Une lettre de candidature sous la forme du formulaire DC1 ou équivalent pour chaque membre du groupement comportant notamment une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'est soumis à aucun cas d'interdiction d'accès à la commande publique, et d'une déclaration de candidature ou formulaire DC2 ou équivalent
- Un récapitulatif du chiffre d'affaires de chaque membre des équipes sur les 3 dernières années
- L'inscription à l'ordre des architectes ou l'habilitation à exercer en Tunisie pour le mandataire et/ou pour la personne responsable de l'obtention du permis de construire et des autorisations à construire.
- Un dossier de présentation pour chaque membre du groupement permettant d'apprécier les compétences mobilisées pour le projet (notamment le niveau de maîtrise du français le cas échéant).
- Un organigramme nominatif illustrant l'organisation de l'équipe présentée pour l'opération, et reprenant l'ensemble des personnes désignées, en fonction de leurs compétences, pour assurer le suivi de l'ensemble des missions demandées, ainsi que l'organisation de l'équipe vis-à-vis des intervenants extérieurs.

L'équipe candidate devra être dotée au minimum des compétences demandées au titre III.2.1. du présent document.

Les justificatifs seront vérifiés auprès des candidats susceptibles d'être sélectionnés en qualité de candidats retenus pour participer au concours et seront obligatoirement fournis par le futur attributaire du marché.

2. DOSSIER DE REFERENCE

En utilisant le cadre de type 2 et type 3, les candidats devront impérativement fournir les éléments suivants.

- Une liste de 2 références récentes pour chaque compétence technique apportée par les membres du groupement (impérativement présentées dans le cadre type 2).
- Une sélection de 3 références récentes avec illustrations, de préférence de moins de 5 ans, pour le groupement, de complexité équivalente, sous la forme d'affiches au format A3 en mode paysage (impérativement présentées dans le cadre type 2 et 3).

Pour les références de projets construits, les candidats privilégieront des photos du projet réalisé plutôt que des perspectives de projet. En cas de références supplémentaires seules les 3 premières références seront prises en compte.



Les cadres types devront être assemblés **en un seul fichier sous format PDF numérique (5 Mo maximum)** avec comme intitulé « CT-nom du mandataire ».

Attention, ces fichiers devront être parfaitement lisibles afin d'être projetés lors de la réunion du jury.

Les documents relatifs à la procédure (cadres type à remplir) sont annexés au présent document.

Dans le cas où un candidat n'aurait pas présenté l'ensemble de ces documents, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lui demander les éléments manquants.

V.1.2) Remise des candidatures

Les dossiers de candidature seront remis sous format dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=771413&orgAcronyme=c8v>

Les fichiers seront remis au format PDF uniquement.

Toute candidature remise ultérieurement à la date limite ne sera pas retenue.

V.1.3) Visite du site

Pendant la 1^{ère} phase du concours, aucune visite du site ne sera possible.

Pendant la 2^{nde} phase du concours, une visite du site sera obligatoire (sauf conditions particulières liées aux conditions sanitaires actuelles), suivie d'une réunion de questions/réponses avec le Pouvoir Adjudicateur et le programmiste de l'opération. Les modalités d'organisation de cette visite seront définies dans le dossier de consultation des concepteurs.

V.1.4) Modalités essentielles de financement et de paiement

Le paiement des prestations réalisées au titre du marché de maîtrise d'œuvre sera assuré par l'établissement. La monnaie de paiement sera le dinar. Les comptes seront réglés par virement bancaire. Le délai global de paiement du règlement des comptes sera de 30 jours.

V.2) Procédures de recours

V.2.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Paris

V.2.2) Organe chargé des procédures de médiation

Sans objet

V.3) Date d'envoi du présent avis

07 juin 2021